

## **PROCÈS-VERBAL** **15 janvier 2018** **20 heures**

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 15 janvier 2018 à 20 heures et à laquelle sont présents mesdames les conseillères Carol-Sue Ash, Myriam Cabana et Monique Côté et messieurs les conseillers Mike Cloutier, Tommy Desjardins et Jean-Paul Rouleau, formant quorum, sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschambault;

Chantal Delisle, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

### **Lecture et adoption de l'ordre du jour** **2018-01#08**

Il est proposé par Myriam Cabana  
Et résolu,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé;

Adoptée à l'unanimité.

### **Adoption du procès-verbal du 4 décembre 2017** **2018-01#09**

Il est proposé par Carol-Sue Ash  
Et résolu,

Que le procès-verbal du 4 décembre 2017 soit accepté tel que rédigé;

Adoptée à l'unanimité.

### **Adoption des comptes** **2018-01#10**

Il est proposé par Mike Cloutier  
Et résolu,

Que les prélèvements automatiques (54 541,56\$) et les chèques numéros 9516 à 9556 (61 833,24) du mois de décembre 2017, soient approuvés, certains annulés.

Adoptée à l'unanimité.

### **Certificat de la secrétaire-trésorière** **et directrice générale**

Je soussignée, Chantal Delisle, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut ont été autorisées.

*(Signé) Chantal Delisle*

Chantal Delisle, secrétaire-trésorière  
et directrice générale

### **Questions du public**

**Adoption des comptes réguliers pour 2018**  
**2018-01#11**

ATTENDU que tous les fournisseurs mentionnés sur la liste ci-jointe sont payés directement par prélèvements électroniques;

Il est proposé par Tommy Desjardins  
Et résolu,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses de ces fournisseurs au moyen de prélèvements électroniques;

Adoptée à l'unanimité.

**ADMQ - Renouvellement annuel et assurance,**  
**Congrès et colloque 2018,**  
**Chantal Delisle**  
**2018-01#12**

ATTENDU que Chantal Delisle est membre de l'ADMQ;

ATTENDU que son adhésion est échue;

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler cette adhésion et le cautionnement (assurance);

ATTENDU qu'un congrès et un colloque de l'ADMQ ont lieu annuellement, dont un à Québec et l'autre à Gatineau;

Il est proposé par Monique Côté  
Et résolu,

De renouveler l'adhésion et le cautionnement de Chantal Delisle auprès de l'ADMQ;

D'accepter que Chantal Delisle assiste aux congrès et colloque de l'ADMQ, et que la municipalité défraie ses dépenses et déplacements;

Adoptée à l'unanimité.

**Nomination du représentant à l'AGA**  
**Corporation des transports**  
**adapté et collectif de Papineau Inc.**  
**pour l'année 2018**  
**2018-01#13**

ATTENDU qu'il y aurait lieu de nommer un représentant de la municipalité qui siègera à l'AGA 2018 de la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau Inc.;

Il est proposé par Myriam Cabana  
Et résolu,

De nommer Carol-Sue Ash comme représentante de la municipalité et d'acquitter les frais inhérents et ses déplacements lors de l'AGA;

Adoptée à l'unanimité.

**Nomination du représentant à l'AGA**  
**de Tricentris pour l'année 2018**  
**2018-01#14**

ATTENDU qu'il y aurait lieu de nommer un représentant de la municipalité qui siègera à l'AGA 2018 de Tricentris;

Il est proposé par Mike Cloutier  
Et résolu,

De nommer Tommy Desjardins comme représentant de la municipalité et d'acquitter les frais inhérents et ses déplacements lors de l'AGA;

Adoptée à l'unanimité.

**Tommy Desjardins se retire pour les 3 prochaines résolutions:**

**Rescision de la résolution 2017-11#06**  
**Concernant une demande de**  
**Pommes de terre Laurentiennes**  
**et de Bernard Desjardins**  
**2018-01#15**

ATTENDU la résolution 2017-11#06 adoptée le 13 novembre 2017;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de la rescinder pour la remplacer par la suivante;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau  
Et résolu,

De rescinder ladite résolution;

Adoptée à l'unanimité.

**Demande de Pommes de terre Laurentiennes**  
**et de Bernard Desjardins**  
**2018-01#16**

« ATTENDU que des travaux de forage horizontaux ont déjà été effectués par les demandeurs sous l'emprise du rang Thomas et de la montée Aubin;

ATTENDU que selon les factures d'équipement soumises à l'appui des demandes, le montant des travaux s'élevait à 2 848,36\$ par traverse en considérant l'utilisation d'une longueur de 36,56 mètres de câble;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 2 de la *Loi sur les ingénieurs*, les travaux relatifs aux voies publiques dont le coût excède 3 000\$, ainsi que les travaux électriques relèvent du champ de pratique des ingénieurs;

ATTENDU que l'inspectrice Anabelle Drew a analysé le dossier et fait ses recommandations ainsi qu'il suit, savoir :

*EN CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés sans l'autorisation de la municipalité et sans la supervision du directeur des travaux publics, la municipalité est en droit d'exiger des demandeurs qu'ils produisent des plans scellés par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs démontrant les composantes de l'ouvrage tel que construit, une description technique des travaux exécutés, la profondeur de l'ouvrage ainsi que sa localisation;*

*EN L'ABSENCE de plans et devis d'ingénieur démontrant l'utilisation de câbles d'une longueur de 36,56 mètres, il est impossible de confirmer que le coût des travaux correspond bien à 2 848,36\$ tel que déclaré par les demandeurs;*

*DANS L'ÉVENTUALITÉ qu'un tel document soit déposé à la municipalité par les demandeurs, la municipalité n'est pas dans l'obligation d'entériner les dits travaux et d'en assumer la pleine responsabilité;*

*LA MUNICIPALITÉ pourrait limiter sa responsabilité envers ces travaux :*

*EN PRENANT ACTE de ceux-ci par l'adoption d'une résolution à cet effet et en exigeant des demandeurs que les travaux réalisés sans autorisation fassent l'objet de plans et devis préparés par un ingénieur, lesquels devraient être soumis par les demandeurs à la municipalité;*

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau  
Et résolu,

De prendre acte des travaux réalisés sans autorisation;

Qu'un croquis soit préparé par les demandeurs démontrant l'emplacement exact des tuyaux et leur profondeur;

Que le directeur des travaux publics aille constater leur emplacement, en présence des demandeurs, et au moment qu'il le jugera opportun;

Que les demandeurs fassent l'entretien régulier des tuyaux;

Qu'advenant un bris ou un dommage quelconque dû à ces travaux, l'entière responsabilité sera supportée par les demandeurs, à l'entière exonération de la municipalité;

Adoptée à l'unanimité.

**Travaux sur des biens de la municipalité**  
**Entretien et responsabilité**  
**2018-01#17**

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'exiger, lors de toute demande par des citoyens pour effectuer des travaux sur les biens de la municipalité, ce qui suit :-

- QUE les demandeurs doivent faire un entretien régulier de leur ouvrage;
- QU'advenant un bris ou un dommage quelconque dû à ces travaux, la responsabilité sera supportée uniquement par les demandeurs, à l'entière exonération de la municipalité;

Il est proposé par Myriam Cabana  
Et résolu,

DE faire ces ajouts aux résolutions déjà adoptées à ce sujet et à celles à être adoptées dans le futur;

Adoptée à l'unanimité.

**Tommy Desjardins reprend son siège.**

**Festival de la patate**  
**Avance de fonds**  
**2018-01#18**

ATTENDU la tenue du Festival de la patate de la Paix, du 8 au 12 août 2018;

ATTENDU qu'habituellement, la municipalité fournit 10 000\$, dont 5 000\$ en avance de fonds et 5 000\$ en temps et fourniture de biens et services de toutes sortes;

ATTENDU qu'en vue du festival, à ce moment-ci de l'année, plusieurs dépenses sont nécessaires;

Il est proposé par Mike Cloutier  
Et résolu,

D'autoriser la somme de 10 000\$ tel que susdit;

De faire une avance de fonds de 5 000\$ au Festival de la patate de la Paix tel que prévu au budget 2018;

Adoptée à l'unanimité.

**Service des incendies**  
**Formation de secouristes**  
**en milieu de travail**  
**2018-01#19**

ATTENDU que les 20 et 21 janvier prochains, Actions Secours, Division Outaouais viendra offrir deux journées de formation de secouristes en milieu de travail CNESST à nos pompiers;

ATTENDU leur estimation de 1 962\$ plus taxes, pour 18 pompiers;

Il est proposé par Monique Côté  
Et résolu,

De défrayer le coût de ces deux journées de formation pour chaque pompier (minimum de 14);

De défrayer le coût des deux repas commandés auprès du Service traiteur Carole Leggett pour les pompiers et les formateurs;

Adoptée à l'unanimité.

**Rétrocaveuse**  
**Remplacement des freins**  
**et réparations**  
**2018-01#20**

ATTENDU que des réparations pour leur fonctionnement sont nécessaires;

ATTENDU l'estimation de J.R. Brisson, au montant de 4 702,44\$ plus taxes et transport;

Il est proposé par Mike Cloutier  
Et résolu,

De faire remplacer les freins et de faire effectuer les réparations, tel que relaté dans la susdite estimation;

Adoptée à l'unanimité.

**Demande de Emmanuel Morin, locataire**  
**du bureau du directeur de l'école**  
**Installation d'une connexion Internet**  
**2018-01#21**

ATTENDU la résolution 2017-11#14 acceptant que Emmanuel Morin, programmeur Web, domicilié au 6, rue St-Pierre, à Notre-Dame-de-la-Paix, loue le bureau du directeur de l'école pour lui servir de bureau de travail, sans bail;

ATTENDU que la connexion Internet est souvent déficiente;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau  
Et résolu,

D'accepter que ce locataire puisse faire installer une nouvelle connexion Internet, mais entièrement à ses frais;

Adoptée à l'unanimité.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Marché de la Paix**  
**À reporter à une date ultérieure**

ATTENDU la demande d'autorisation de Audrey Girard-Miron de faire un marché auquel participeraient plusieurs agriculteurs de la municipalité et ce, sur le stationnement des bureaux municipaux;

ATTENDU que Madame Girard-Miron a rencontré Anabelle Drew, notre inspectrice par interim;

ATTENDU qu'Anabelle Drew a étudié le dossier et a conclu que cette demande ne contrevenait à aucun règlement, qu'au contraire, l'usage est permis;

ATTENDU que la possibilité que le marché se tienne au garage municipal a également été étudiée par notre inspectrice, et que selon cette dernière, il serait possible de ce faire puisque ce ne serait qu'un usage temporaire;

ATTENDU qu'il y a des salles de louées certains samedis pour des mariages, et que les familles ont alors la salle du vendredi midi au dimanche 10 heures, mais que les vendredis il n'y a habituellement que 5-6 autos, les familles venant préparer les salles pour la noce;

ATTENDU que Madame Girard-Miron a mentionné que le marché se tiendrait les vendredis après-midi et les dimanches, et non pas les samedis;

ATTENDU qu'elle a également fait part qu'au garage municipal, les forts vents de sable pourraient endommager les installations des agriculteurs, habituellement sous forme de tentes;

Il est proposé par  
Et résolu,

De permettre à Audrey Girard-Miron de faire un marché les vendredis après-midi et les dimanches des mois de \* 2018, à l'exclusion de toute la période du Festival de la patate, de sa préparation et de sa clôture, soit du 4 au 12 août 2018, sur le stationnement des bureaux municipaux;

À reporter à une date ultérieure lorsque Audrey Girard-Miron nous fournira les dates.

**Mario Charron**  
**Ajustement de salaire**  
**2018-01#22**

ATTENDU la demande d'augmentation de salaire de Mario Charron datée du 8 janvier 2018;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau  
Et résolu,

D'ajuster le salaire selon sa demande pour 2018;

Adoptée à l'unanimité.

**Rapport de la responsable de la**  
**bibliothèque et du centre communautaire**

**Rapport du maire et**  
**des conseillers(ères)**

**Divers et correspondance diverse**

**Questions du public**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**  
**2018-01#23**

Il est proposé par Monique Côté  
Et résolu,

Que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

(Signé) Chantal Delisle  
Chantal Delisle, secrétaire-trésorière  
et directrice générale

(Signé) Simon Deschambault  
Simon Deschambault, maire

COPIE CONFORME